

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 46 (1975)

Heft: 7

Register: Programme d'activité 1975/1976

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Programme d'activité 1975/1976

L'ADIJ qui célèbre son jubilé (1925-1975) maintient la décision prise lors de l'assemblée générale de 1974 :

L'ADIJ poursuivra ses activités, sous leurs formes actuelles, jusqu'à la votation fédérale relative au nouveau canton du Jura. Elle continuera donc de défendre les intérêts des sept districts jurassiens.

L'ensemble du Jura possède certains caractères spécifiques du point de vue socio-économique.

Constatant l'identité et l'homogénéité des problèmes qui sont posés aux différentes régions jurassiennes et, par conséquent, l'existence d'une entité économique jurassienne, l'ADIJ, qui pendant cinquante ans a défendu les intérêts économiques du Jura, ne faillira pas à sa tâche.

Elle veillera donc à une saine coordination et planification des activités économiques et sociales dans le Jura.

A court et moyen termes, la direction avec le secrétariat général, le comité central et les commissions, s'attachera aux réalisations suivantes :

- réexaminer les règlements des commissions ;
- intensifier la campagne de recrutement dans tout le Jura ;
- continuer à mettre sur pied un office de documentation économique et statistique se rapportant au Jura, cela en collaboration avec la commission économique, le délégué au développement économique, les bureaux fédéral et cantonal de statistique, et éventuellement d'autres institutions intéressées ;
- publier les données statistiques se rapportant au Jura ;
- lancer une campagne d'information afin de mieux faire connaître aussi bien l'ADIJ que ses organes et ses activités ;

- examiner, sur la base des résultats de l'enquête, la mise sur pied d'une politique commune concernant les résidences secondaires ;
- préparer, en collaboration avec Pro Jura et l'Université populaire, une réponse jurassienne aux thèses CK 73 (conception directrice de l'aménagement du territoire) ;
- mettre en relation les aménagistes des communes d'une même région afin d'éviter la confusion ;
- organiser une enquête auprès des communes sur la récupération du papier et du verre ;
- organiser des séances d'information auprès des communes au sujet du plan directeur des sites.

Les commissions de l'ADIJ :

- **la commission des affaires communales** aidera, d'entente avec les préfetures, les communes dans l'établissement de leurs budgets, comptes et plans financiers. Elle étudiera pour chaque district la possibilité de recruter et de former des vérificateurs de comptes ;
- **la commission agricole** collaborera avec la Chambre d'agriculture du Jura. Elle examinera la possibilité de continuer et d'étendre l'enquête sur la propriété foncière dans les Franches-Montagnes ;
- **la commission pour la formation professionnelle** mettra sur pied la 19^e Journée des apprentis méritants à Glovelier. Elle organisera une journée-débat avec les apprentis et étudiera ce que sont devenus les apprentis méritants de ces dernières années. D'autre part, l'ouverture d'un office régional de bourses est déjà à l'étude. Elle envisagera enfin le changement éventuel du déroulement de la Journée des apprentis méritants ;
- **la commission des forêts et du bois** examinera les conséquences de la récession industrielle sur l'exploita-

tion et la consommation des produits ligneux. Elle fera une enquête sur l'approvisionnement de l'industrie jurassienne du bois en général et des scieries en particulier et organisera une discussion paritaire sur le marché des bois de service, feuillus et résineux, de la campagne de vente 1975/1976 ;

— **la commission pour la protection de la nature** collaborera au plan directeur des sites, et s'occupera des réserves naturelles. Elle veillera à la qualité biologique des cours d'eau et à l'aménagement naturel des rives. Elle se préoccupera enfin de la protection de la nature en liaison avec l'agriculture ;

— **la commission sociale** poursuivra son action de coordination des activités sociales. Les groupes de travail de cette commission continueront à travailler sur la base des mandats confiés à l'ADIJ par la Direction cantonale des œuvres sociales et une attention toute particulière sera portée aux réalisations découlant des études en cours.

Son secrétariat d'enquêtes prêtera son concours aux travaux sociaux entrepris dans les différentes régions jurassiennes ;

— **la commission pour la sauvegarde du patrimoine** mettra en chantier les travaux relatifs à l'Année européenne du patrimoine architectural. Elle recensera, dans tout le Jura, les sites ou objets dignes d'intérêt et poursuivra son action de conservation, de restauration et de conseils en matière de sauvegarde du patrimoine ;

— **la commission pour l'aménagement du territoire** poursuivra ses travaux d'expertises dans le cadre de la protection des sites. Elle aidera le secrétariat général dans son travail d'information des communes au sujet du plan directeur des sites et vouera une attention toute particulière aux problèmes des carrières, gravières, résidences secondaires et villages de vacances ;

— **la commission du trafic ferroviaire** tirera, vers la fin de l'année, un premier bilan après quelques mois d'application du nouvel horaire. Elle reprendra le dossier du trafic international via Delle, dont l'avenir reste incertain. Enfin, elle veillera aux intérêts de la ligne du pied du Jura (Lausanne - Bienne - Delémont - Bâle) en relation avec les autorités et associations intéressées ;

— **la commission économique** mettra en plan les organes d'information au service de l'économie régionale. Elle recensera l'économie jurassienne afin d'en définir les besoins de diversification et organisera des campagnes susceptibles d'apporter une aide concrète aux industries jurassiennes ;

— **les commissions routière et du tourisme pédestre**, qui ne sont pas propres à l'ADIJ, mais constituées de délégations de différentes associations jurassiennes, seront l'objet de notre appui et de notre confiance dans leurs importants travaux.

Enfin, les organes de l'ADIJ :

— étudieront les modalités d'une collaboration entre les organisations syndicales et l'ADIJ ;

— soutiendront tous les efforts déployés afin de développer nos axes essentiels de communication ;

— chercheront à maintenir dans le Jura l'équilibre socio-économique compromis. L'harmonie est un atout essentiel de nos régions, elle doit être préservée.

Tous ces problèmes sont ardues et délicats. Le programme appelle votre appui, nous vous invitons à nous l'accorder.

Au nom de l'ADIJ

Le président central :
Frédéric SAVOYE

Le secrétaire général :
François LACHAT